
Le Pouvoir des lettres sous le règne de Charles VII (1422-1461)

Sous la direction de Florence Bouchet,
Sébastien Cazalas et Philippe Maupeu



HONORE CHAMPION
PARIS

LES ORATEURS EN FRANÇAIS, UN NOUVEAU POUVOIR DES LETTRES SOUS CHARLES VII

Imprimé vers 1500 mais probablement rédigé au cours de la décennie 1460, *L'Instructif de la seconde rhétorique* associe le règne de Charles VII au nouveau lustre rhétorique donné à « la langue galicane » par le développement de l'art oratoire :

Pour ce est elle de present advenue
en la langue galicane fertile
par pluseurs bons clers engins retenue¹.

L'Instructif illustre cet âge d'or par les noms de Gréban, de Chastelain, de Chartier. Les remarques élogieuses dont il entoure la mention de maître Alain annoncent le portrait du « pere de l'eloquence françoise » que Pierre Fabri dressera dans son *Grand et vrai art de pleine rhétorique* en 1521². De fait, de *L'Instructif* à *l'Art poétique françois* de Thomas Sébillet, les arts poétiques qui se sont multipliés entre le milieu du xv^e et le milieu du xvi^e siècle ont généralement vu dans les écrivains qualifiés d'« orateurs modernes³ » les représentants de la plus prestigieuse des formes d'auctorialité vernaculaire et ils se sont accordés à désigner les orateurs contemporains du Bien Servi comme des acteurs majeurs d'une telle reconfiguration du champ littéraire.

¹ *L'Instructif de la seconde rhétorique*, éd. E. Buron, O. Halévy, J.-C. Mühlethaler, dans *La Muse et le Compas, poétiques à l'aube de l'âge moderne*, dir. J.-C. Monferran, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 119, v. 1483-1485.

² Pierre Fabri, *Le Grand et vrai art de pleine rhétorique*, éd. A. Héron, Rouen, E. Caignard, 1889-1890, 2 vols, I, p. 72 ; Fabri cite une liste de grands écrivains comparable à celle de *L'Instructif* : « la science [de rhétorique] a esté amplement magnifiée en nostre langage de plusieurs et grans orateurs, et mesme de notre nostre temps, de maistre Arnoult Grebon, de Hurion, imitateur de George Castelain [...], lesquelz tous ensemble donnent le lieu de triumphe a maistre Alain Charestier, normant, lequel a passé en beau langage elegant et substancieux tous ses predecesseurs. » (I, p. 11).

³ Jean Lemaire de Belges, *La Concorde des deux langages*, éd. J. Frappier, Paris, Droz, 1947, p. 4.

La lecture rétrospective qu'esquissent ces premières histoires de la littérature française masque toutefois un certain nombre de paradoxes. L'âge des orateurs ne s'est pas imposé sans difficultés au temps de Charles VII. Tout d'abord, les écrivains francophones des premières décennies du xv^e siècle aspirant à ce titre se sont heurtés à l'interdit polémique auparavant jeté par Pétrarque contre les étrangers à la culture humaniste italienne, seule héritière légitime de l'éloquence latine : « *oratores et poetae extram Italiam non quaerentur*⁴ ». Est-il dès lors possible de redéployer une éloquence civique dans une langue et à une époque bien éloignées de l'Antiquité ? De manière significative, Alain Chartier se contente de se présenter en « lointain imitateur des orateurs antiques » au prologue de son *Quadrilogue invectif*⁵. Par ailleurs, comment parvenir à imposer le *vir bonus dicendi peritus* dans les sociétés en conflit de la fin de la guerre de Cent Ans et à faire accepter ce statut par tous ? Les écrivains appelés orateurs ont parfois occupé des positions socio-culturelles bien différentes et travaillé dans des espaces politiques en compétition, notamment le royaume de France et la principauté de Bourgogne. Enfin, ce nouveau pouvoir des lettres a été diversement perçu par les contemporains. Ultime paradoxe peut-être, alors que la floraison de l'éloquence caractérisera son règne aux yeux des théoriciens ultérieurs, Charles VII semble avoir peu soutenu le développement des orateurs modernes. La recherche de l'*orator gallicus* entre 1420 et 1460 doit donc être menée à travers « un territoire à géographie variable⁶ » qu'il n'est pas toujours facile de cartographier.

Dans le sillage d'enquêtes récentes sur l'histoire de la communication littéraire en français⁷, je souhaite offrir ici un éclairage d'ensemble

⁴ « *Oratores et poetae extra Italiam non quaerantur (de latinis loquor) vel hinc orti omnes vel hoc docti.* » [Qu'on ne cherche pas d'orateurs et de poètes hors d'Italie. Je parle des latins : ils sont tous nés ici ou y ont été éduqués], François Pétrarque, *Lettres de la vieillesse* VIII-XI, éd. E. Nota, trad. C. Laurens, Paris, Les Belles Lettres, 2004, IX, 1, p. 132-133.

⁵ « Alain Charretier, humble secretaire du roy nostre sire et de mon tresredoubté seigneur monseigneur le regent, lointaing imitateur des orateurs », Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, 1422, éd. F. Bouchet, Paris, Champion, 2011, p. 3.

⁶ *Un Territoire à géographie variable : la communication littéraire au temps de Charles VI*, éd. J.-C. Mühlenthaler et D. Burghgraeve, Paris, Classiques Garnier, 2017.

⁷ Voir notamment la base de données *Clerc6* qui donne accès au lexique de la communication littéraire à l'époque de Charles VI [<https://wp.unil.ch/clerc6/>]. La présente recherche s'inscrit dans le projet *L'Âge des orateurs en Europe aux XIV^e-XV^e siècles* que je mène à l'Institut universitaire de France.

des décennies 1420-1460 afin de saisir les bouleversements qu'y produit l'institution d'une nouvelle forme d'auctorialité. Le règne de Charles VII a en effet vu l'évolution de l'orateur, statut d'écrivain parmi d'autres vers 1420, vers ce qui deviendra une hyperposture, autrement dit un idéal du grand auteur resté dominant jusqu'à la *Deffense et illustration de la langue françoise* en 1549⁸. Ce que j'appellerai « le moment Charles VII » a été de ce point de vue un temps de consensus au cours duquel ont fusionné diverses théorisations du rôle social de l'éloquence, mais aussi un temps de débats entre les acteurs, les formes et les réceptions d'une production littéraire pensée en tant que communication publique.

Pour explorer ce moment, il s'agira d'abord de déterminer les principales définitions de l'orateur qui s'affermissent entre 1420 et 1460, la notion se dotant peu à peu d'une polysémie complexe. Cette dernière a des conséquences sur les pratiques spécifiques des orateurs, ce qui permettra de comprendre pourquoi tous les auteurs actifs au temps du Bien Servi n'ont pu ni voulu se revendiquer comme tels. L'extension progressive du modèle oratoire semble enfin avoir eu pour conséquence d'inciter les écrivains à discuter publiquement des valeurs qu'ils associaient à leur activité, geste de comparution qui a contribué à transformer le champ littéraire de cette époque en espace public.

UNE POSTURE EN EXPANSION (1420-1460)

Le terme « orateur » apparaît en français plusieurs décennies avant le règne de Charles VII. Sous les plumes des traducteurs au service de Charles V puis de son fils, l'orateur a d'abord été un emprunt au latin permettant de saisir certaines réalités antiques, par exemple le titre qualifiant les ambassadeurs dans les *Décades* de Tite-Live traduites par Pierre Bersuire⁹, ou le nom donné aux avocats romains dont fait

⁸ La destitution théorique de l'orateur par le poète autour de 1550 a été étudiée par François Cornilliat, *Sujet caduc, noble sujet. La poésie de la Renaissance et le choix de ses arguments*, Genève, Droz, 2009.

⁹ « Li roys premierement demanda aus legas et aus orateurs de la dicte cité qui furent tremis vers lui pour la ville baillier et dist cestes paroles : Estes vous, dist il, legas et orateurs [envoiez a moy pour rendre et pour baillier vous et le pueple] de Collace ? », Pierre Bersuire, *Les Décades de Titus Livius*, 1354-1359 [1^{re} décade, livre IX], éd. M.-H. Tesnière, s. l. n. d. [Paris, 1977], p. 65.

état le lexique *Aalma*¹⁰. Vers 1390, une utilisation différente s'esquisse sous la plume de Philippe de Mézières. Dans plusieurs de ses œuvres vernaculaires et latines, le Vieux Pèlerin se peint en « orateur » qui prodigue à des destinataires princiers la médecine de ses mots, incitant les gouvernants à la paix et exhortant à une moralisation générale des conduites publiques¹¹. Le terme est alors intégré à une posture auctoriale usuelle en moyen français, celle du moraliste embarqué, juge et guide de ses contemporains. Mais Philippe tire également sa légitimité d'une foi ardente, qui teinte son discours d'une force prophétique et le pose en intermédiaire entre les hommes et Dieu. Chez Mézières, le *veteranus orator* inclut par conséquent le *veteranum orantem*, la parole publique étant à ses yeux une prière publique¹². La singulière interprétation méziérienne de l'orateur n'est pas oubliée sous Charles VII, en particulier chez les écrivains ecclésiastiques. C'est en « tres humble orateur » fort de son éloquence et de sa piété que Pierre Crapillet, recteur de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon, offre à Philippe le Bon ses traductions d'Anselme de Canterbury en 1450¹³.

À l'orée du règne de Charles VII, l'histoire, encore relativement brève, de l'orateur en français est d'ores et déjà engagée dans un double mouvement de développement sémantique du mot et d'appropriation rapide de sa polysémie par les écrivains. La principale source de ce dynamisme reste la fameuse définition du *vir bonus dicendi*

¹⁰ Le lexique *Aalma* (Paris, BnF, lat. 13032) propose la traduction : « orateur, avocat », *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècle)*, éd. M. Roques, I. *Lexiques alphabétiques*, Paris, Champion, 1938, t. II, p. 239.

¹¹ « Il y faut grandes, larges et meures preparacions, entre lesquelles cestui vieil abortif, votre indigne orateur en esprit et en escrit, tres debonnaire et tres devot roy, vous offre une petite medecine preparative », *Letter to King Richard, A plea made for peace in 1395 between England and France*, éd. G. W. Coopland, Liverpool, 1975, p. 104. Sur le rôle de Philippe de Mézières dans l'appropriation du titre d'orateur par les écrivains français, voir Estelle Doudet, « Philippe de Mézières, orateur : les nouveaux territoires d'une posture d'auteur », dans *Miscellanea Philippe de Mézières*, éd. J. Blanchard, Genève, Droz, 2019, p. 115-119.

¹² Joël Blanchard et Antoine Calvet, « Philippe de Mézières, *L'Oratio Tragedica*, édition et traduction », dans *Philippe de Mézières et l'Europe*, éd. J. Blanchard et R. Blumenfeld-Kosinski, Genève, Droz, 2017, cit. p. 269-270.

¹³ « Vostre tres grant noblesse si me contraint, moy, frere Pierre Crapillet, vostre tres humble orateur, maistre et gouverneur de vostre hospital du Saint Esperit de Dijon... », *Le Cur Deus homo d'Anselme de Canterbury et le De arrha animae d'Hugues de Saint-Victor, traduits pour Philippe le Bon vers 1450-1460*, éd. R. Bultot et G. Hasenohr, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 1984, p. 161.

peritus popularisée par Quintilien : un homme lettré et vertueux qui met ses compétences discursives au service du bien commun. Elle est exposée par Christine de Pizan dans le *Livre de la Mutacion de Fortune* à travers quelques vers dont Alain Chartier s'est peut-être souvenu au seuil de son *Quadrilogue invectif* :

Et orateur est clamé l'omme
 quant bon en nature on le nomme,
 bien ordené en vie et meurs
 et en ars et en tous labeurs,
 et qui, introduit et perit
 en bien dire, et ses diz nourrit
 par eloquence gracieuse,
 soubtille et artificieuse¹⁴.

Malgré la virulente prise de position pétrarquienne contre l'accès des francophones à ce statut, le succès croissant de l'orateur en France vers 1400 s'est sans doute nourri des échanges avec l'Italie. La Vénitienne Christine de Pizan a certainement eu connaissance des traités d'éloquence politique en langue vulgaire qui ont largement circulé dans l'Italie communale à partir du XIII^e siècle, à commencer par la *Rettorica* de Brunet Latin dont elle s'inspire dans le passage cité¹⁵. Quant à Jean de Montreuil et Nicolas de Clamanges, deux «notables orateurs¹⁶» qu'Alain Chartier a pu fréquenter avant 1418, ils se revendiquent *oratores* dans une filiation plus directement humaniste. Dans tous les cas, l'orateur désigne vers 1420 une forme d'auctorialité déjà assez bien connue des écrivains français et qui a la capacité d'articuler les valeurs dominantes de la culture des clercs – compétences rhétoriques, sagesse morale – et celles de la culture de cour – valorisation de la langue vulgaire, conduite des affaires publiques.

Pendant les décennies suivantes ne cesse de s'accroître la transformation de l'orateur en hyperonyme désignant l'idéal de l'intellectuel,

¹⁴ Christine de Pizan, *Le Livre de la Mutacion de Fortune*, éd. S. Solente, Paris, Picard, 1959, 4 vols, II, p. 133.

¹⁵ Sur l'influence de Brunet Latin sur le développement de l'éloquence civique en italien au XIV^e siècle, voir Ronald Witt, *The Two Latin Cultures and the Foundation of the Renaissance Humanism in Medieval Italy*, New York / Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

¹⁶ «Maistre Nicolle de Clamenges, notable orateur» est loué par Rasse de Brunhamel en 1456 dans *Floridan et Elvide*, éd. H. P. Clive, Oxford, Blackwell, 1959, p. 2.

d'autant plus aisément que le terme parvient à subsumer la plupart des statuts socio-professionnels occupés par les hommes de lettres au milieu du xv^e siècle : celui d'ecclésiastique sensible aux vertus morales ; celui de légiste attentif aux questions de droit et de justice ; celui de diplomate chargé de dénouer des crises, une fonction qu'ont assumée de nombreux écrivains, de Chartier à Commines. Ces traits sont synthétisés dans le portrait en acte qu'Enea Piccolomini dresse de Martin Le Franc dans son *Libellus dialogorum de auctoritate concilii generalis*, rédigé en 1440 à l'occasion du concile de Bâle. Les échanges fictifs entre Nicolas de Cues, l'homme de loi italien Étienne Caccia, Enea et *Martinus Gallicus* portent sur les qualités du *philosophus*, de l'*orator* et du *legatum*, qualités qu'incarnent les débatteurs. Il est remarquable de voir Martin défendre une conception large et polysémique de l'*orator*. Au fil de ses discussions avec Aeneas, le personnage démontre que ce statut peut synthétiser les qualités du lettré élégant, les vertus du juriste et de l'historien fin connaisseur de son temps, l'engagement de celui qui voue son éloquence à la préservation du bien commun¹⁷. L'antique définition cicéronienne de l'*orator* soutient et légitime la construction d'une hyperposture moderne.

La fiction construite par le *Libellus* ne reflète pas seulement l'intérêt humaniste pour ces thématiques. Elle éclaire aussi, me semble-t-il, le projet du *Champion des dames* que Martin Le Franc commence à rédiger à cette époque. On pourrait en effet s'interroger sur les motivations d'un diplomate modelé de culture latine à concevoir une œuvre vernaculaire prenant la défense des femmes, dans le prolongement des querelles du *Roman de la rose* et de la *Belle Dame sans mercy*. Mais de même que la Belle Dame rétive à l'amour peut être interprétée chez Chartier comme la représentante d'une éloquence mesurée et sincère, de même on peut voir dans l'engagement du *Champion* en faveur des dames salies par Malebouche une entreprise

¹⁷ Enea Silvio Piccolomini, *Libellus dialogorum*, éd. S. Iaria, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 2015. Martin se présente comme un humaniste lecteur de Cicéron et de Virgile dans le premier dialogue (p. 7-16) et comme un lecteur de Quintilien dans le troisième (p. 23-25). Il fait l'éloge de l'homme éloquent sous les traits du juriste, lettré et ambassadeur Caccia dans le septième dialogue (p. 55-59) ; il prend lui-même la pose d'un historien des rois de France dans le onzième dialogue (p. 83-93). Sur la mise en scène de Martin Le Franc dans ce texte, voir Marc-René Jung, « Situation de Martin Le Franc », dans *Pratiques de la culture écrite en France au xv^e siècle*, éd. M. Ornato et N. Pons, Louvain-la-Neuve, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, 1995, p. 13-30.

militante à l'encontre de ceux qui pervertissent l'usage public de la parole¹⁸. Comme Alain avant lui, c'est en orateur que Martin Le Franc prend position contre la fausseté du discours séducteur et misogyne¹⁹.

Pendant les dernières années du règne de Charles s'affirme enfin un trait jusqu'alors secondaire de la posture oratoire : le rôle de porte-parole princier que peut assumer l'écrivain portant ce titre. Cette évolution sémantique est surtout sensible dans la principauté bourguignonne à partir des décennies 1450-1460. George Chastelain acquiert alors le surnom d'*Orateur George*. Il fait allusion à ses talents rhétoriques mais aussi à la mission d'historiographe officiel que Philippe de Bourgogne lui a confiée en 1455 et que l'écrivain s'est employé à développer dans le sens d'une communication globale, nourrie de poésies de circonstance, de traités sur l'actualité et de performances spectaculaires²⁰. Les auteurs gagés que les ducs de Bourgogne ont eus à leur service dès le milieu du xv^e siècle ont très vite investi le statut d'orateur et l'ont infléchi pour refléter leur position singulière : se présenter comme l'orateur *de* leur patron, c'est pour eux faire rayonner la gloire de celui-ci par tous les moyens de l'éloquence.

Si le manuscrit de Paris, BnF, lat. 8757 qualifie *a posteriori* Chartier de *regis nostri orator*²¹, maître Alain ne paraît pas avoir été désigné ainsi de son vivant. De fait, Charles VII n'a apparemment guère favorisé les écrivains se réclamant du statut d'orateur, non plus que ne le feront d'ailleurs les rois de France jusqu'à Charles VIII. Tout se passe comme si le Bien Servi ne s'était guère soucié du nouveau pouvoir des lettres qui s'affirmait pourtant avec force sous son règne. Mais plutôt qu'un signe d'indifférence, il faut peut-être y voir un évitement dû à des raisons précises, au premier rang desquelles la permanence d'une historiographie royale soulignée par la nomination

¹⁸ Cette justification apparaît dès le prologue du *Champion des dames* : « mettoit devant mes yeulx la puissance de Malebouche, lequel, s'il a esté vaincu chevalereusement, neantmoins tousjours lui demeurent grandes et fortes alliances... », Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, éd. R. Deschaux, Paris, Champion, 5 vols, I, p. 1.

¹⁹ Je rejoins ici la lecture de la *Belle Dame sans mercy* donnée par Emma Cayley à la lumière du *Dialogus familiaris amici et sodalis* de Chartier et développée dans *Debate and Dialogue: Alain Chartier in his Cultural Context*, Oxford, Clarendon Press, 2006, p. 87-135.

²⁰ Estelle Doudet, *Un cristal mucié en un coffre. Poétique de George Chastelain (1415-1475)*, Paris, Champion, 2005, p. 50-72.

²¹ « *Facta [...] Alani Quarigarii regis nostri oratoris et secretarii* », Paris, BnF, lat. 8757, f^o 80v^o.

du dionysien Jean Chartier en tant que chroniqueur officiel en 1437. Face à la communication conquérante incarnée par les orateurs bourguignons, la discrétion des écrivains actifs à la cour royale entre 1420 et 1460 révèle que la progression de l'idéal oratoire n'a été ni consensuelle ni générale. Son institution s'est accompagnée d'une réflexion discriminante sur les conditions d'appropriation d'un tel statut.

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE UN ORATEUR

Lorsqu'il loue en Alain Chartier un « excellent orateur, grant hystorien et tresrenommé rhetoricien²² », l'un des manuscrits du *Quadrilogue invectif* offre une série de termes ouverte par le plus prestigieux d'entre eux. L'association des postures de l'orateur, du poète et de l'historien est déjà si fréquente vers 1450 qu'elle paraît parfois être l'éloge convenu offert à tout grand auteur. Antonio d'Asti, le secrétaire de Charles d'Orléans qui a traduit en latin les poésies de son maître dans le manuscrit de Grenoble, compare le duc, *poetarum princeps*, aux antiques *oratores* et *poetae*²³. Réflexe d'humaniste, dirait-on, chez ce disciple de Pétrarque et correspondant d'Enea Silvio Piccolomini. Mais la triade s'impose aussi dans les productions vernaculaires. Elle manifeste « la totale escripture » que Jean Robertet admire chez son aîné George Chastelain dans les *Douze dames de Rhétorique* en 1463²⁴ : l'orateur moderne est idéalement un homme de la conservation mémorielle, auteur de chroniques et de textes moraux, ainsi qu'un producteur de performances, discours publics, poèmes récités, jeux théâtraux. Est-ce à dire que tout écrivain pratiquant ces formes d'expression peut être considéré comme un orateur ? Rien n'est moins sûr, comme j'essaierai de le montrer à travers la comparaison de l'Orateur George et de deux contemporains.

Les œuvres de Michault Taillevent paraissent refléter une polygraphie analogue à celle que développe Chastelain : on y trouve des poèmes de célébration de la puissance ducal comme *Le Songe de la Toison d'Or* en 1430 ; des spectacles d'actualité méditant sur les

²² Paris, BnF, fr. 12437, f° 2.

²³ « *Hic si rhetorica eloquium didicisset ab arte / et vatum audisset carmina docta puer / illum doctrina veteres esquasse poetas / aut oratores et tamen ista facit...* », Antonio d'Asti, *Prefatio* aux poésies de Charles d'Orléans et à leur traduction latine, Grenoble, B. M., 873, f° 9, v. 31-34.

²⁴ *Les Douze dames de Rhétorique*, éd. D. Cowling, Genève, Droz, 2002, p. 178.

conflits civils tels que la *Moralité de la paix d'Arras* en 1435 ; des débats moraux (*Le Débat du cœur et de l'œil*, vers 1444) ; des textes d'exhortation politique explicitement inspirés de Chartier, à l'instar du *Psautier aux Vilains*, réplique au *Bréviaire des Nobles*. Pour autant, à ma connaissance, Taillevent n'a jamais été qualifié d'orateur. De 1426 à 1444, les comptes de la cour de Bourgogne le rémunèrent en tant que «joueur de farces de Monseigneur²⁵». Plus tard, Olivier de La Marche conserve de lui le souvenir d'un «retoricien²⁶» doué. Mais pour accéder à la posture oratoire, il a probablement manqué à cet homme de scène le prestige de l'intellectuel et l'autorité du conseiller princier dont jouiront George Chastelain et ses successeurs indiciaries²⁷.

Sans doute peu de temps après le décès du roi Charles, Chastelain a entretenu une correspondance avec Jean Castel, petit-fils de Christine de Pizan et historiographe de la cour de France. Leurs épîtres insistent sur la proximité de leurs charges et de leurs patronymes, qui font d'eux les «chastelains» et légitimes propriétaires du céleste palais de rhétorique. Toutefois, le clunisien Castel prend soin de distinguer son identité «d'homme de cloître» de celle du poète courtois, «exemple des orateurs» :

Je te trouve des orateurs l'exemple
qui en françois le temps present ont bruit [...] ;
mais tu scais bien que d'un homme de cloître
ne peut ny bel ne plaisant language ystre
comme de court, qui tant fait a congnoistre
ses faits ou dits qu'on les met en registre²⁸.

²⁵ Sur les mentions comptables qui témoignent de la carrière de Michault Taillevent «joueur de farces» et «retoricien», voir Jelle Koopmans, «Les parties du discours ou les mots pour le dire», dans *Vers une poétique du discours dramatique au Moyen Âge*, éd. X. Leroux, Paris, Champion, 2011, p. 289-323, cit. p. 303-305.

²⁶ Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont, Paris, Renouard, S. H. T., 1883-1888, t. II, p. 80.

²⁷ Cinquante ans après Michault Taillevent, Pierre Gringore est un autre exemple d'écrivain que sa pratique professionnelle du théâtre éloigne du titre prestigieux d'orateur. Récitant le prologue du *Quadrilogue invectif*, Gringore se présente en «simple apprentiz des rethoriciens eloquens, orateurs, facteurs et compositeurs modernes en françois» dans son *Entrée de Marie d'Angleterre* (1514), dans Pierre Gringore, *Les Entrées royales à Paris*, éd. C. J. Brown, Genève, Droz, 2005, p. 127.

²⁸ Épîtres de George Chastelain et de Jean Castel, dans Georges Chastellain, *Œuvres*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1865 / Slatkine reprints, 1977, t. VII, p. 143-144. Sur cette correspondance, voir Estelle Doudet, *Poétique, op. cit.*, p. 722-724 et Adrian Armstrong, *The Virtuoso Circle*, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2012, p. 119-122.

La différence des auctorialités que revendiquent les deux écrivains est nettement soulignée : mandaté pour commémorer les règnes capétiens dans des chroniques destinées à la postérité, l'historiographe monastique Castel ne partage pas ce que Chastelain nomme ailleurs la « vocation » des orateurs. Pour ces derniers, l'écriture est vécue comme un acte de communication permettant d'expliquer et peut-être d'influencer un présent en crise. Le talent rhétorique leur apparaît dès lors comme une arme aussi efficace que peut l'être l'épée des guerriers, ainsi que le suggérait déjà France à la fin du *Quadrilogue invectif*:

Sers a la chose publique de ce que tu pues, car autant exaulça la gloire des Rommains et renforça leurs couraiges a vertu la plume et la langue des orateurs comme les glaives des combattans²⁹.

LA COMPARUTION DES ORATEURS

La culture littéraire en moyen français est caractérisée par la floraison de nombreuses *collaborative debating communities*, les écrivains du temps aimant échanger, voire s'affronter autour de questions appelant discussion³⁰. Je proposerais ici l'hypothèse que cette tendance générale a pu être renforcée par l'importance grandissante prise par la posture d'orateur au xv^e siècle. Elle induit en effet une sociabilité qui favorise l'exposition publique des auteurs et flatte chez eux un certain goût de la polémique. Cet habitus, inspiré pour une bonne part des conduites humanistes, a pu être renforcé par les tensions politiques qui ont perduré, à l'issue de la guerre de Cent Ans, entre les principautés francophones dont ces auteurs étaient parfois les représentants. Ils ont par conséquent mis en œuvre une manière de se présenter que j'appelle *comparution*³¹. Comparaitre, comme le suggère l'étymon du mot, signifie à la fois paraître ensemble et susciter un jugement. La comparution est un procédé consistant, dans le cas d'un écrivain, à se saisir des valeurs éthiques et esthétiques que véhicule l'auctorialité qu'il revendique et à se positionner face à d'autres afin de provoquer

²⁹ Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. cit., p. 83.

³⁰ Voir notamment Emma Cayley, *Debate and Dialogue*, op. cit.; Adrian Armstrong, *The Virtuoso Circle*, op. cit.

³¹ Sur cette notion et son utilisation pour étudier la communication littéraire aux xv^e et xvi^e siècles, voir Estelle Doudet, « Maître Antitus, orateur », dans *Aymon de Montfalcon, mécène, prince et évêque de Lausanne (1443-1517)*, éd. B. Andenmatten, D. Lüthi, J.-C. Mühlethaler, B. Pradervand, *Études de lettres*, n° 3-4, 2018, p. 175-194.

une évaluation publique de leurs talents respectifs, de leur relation et des valeurs débattues. Le geste de comparution suppose une appétence individuelle des acteurs pour la mise en scène de soi, concrétisée à travers des dialogues ou des disputes ; il suggère aussi l'existence de réseaux d'hommes qui s'efforcent de se situer collectivement dans leur temps, nourrissant de nouvelles réflexions sur l'historicité des pratiques littéraires.

L'orateur n'existe pas seul ; parce que sa parole est circonstancielle et adressée, il lui faut des destinataires, des complices et des compétiteurs. Le geste de comparution lui permet de se positionner parmi ses contemporains, en surjouant souvent reconnaissance et rivalité. Le règne de Charles VII est ponctué de telles stratégies. Un débat célèbre s'articule autour de Chartier dans les années 1420. Les auteurs du cycle de la *Belle Dame sans mercy* utilisent significativement la scénographie judiciaire, à laquelle la notion de comparution fait allusion, pour répondre à « l'excellent orateur » Alain³². Une quarantaine d'années plus tard, c'est sous la forme de lettres ouvertes mêlées de fictions allégoriques que dialoguent Jean Robertet et George Chastelain dans *Les Douze Dames de rhétorique*. Sous les éloges transparait l'opposition de deux formes d'éloquence, celle italianisante et renaissante de Robertet qui fait appel aux Muses, celle « flandrine » et modelée de tradition chrétienne de Chastelain. Le tournoi d'éloquence du Bourbonnais et du Bourguignon est une mise en compétition de leurs princes puisque, grâce au caractère public de la correspondance, il se déroule devant leurs cours respectives :

non grant chose est a un George garder son honneur encontre un autre son honorant ; mais grant chose est deffendre l'onneur de la maison de Bourgoigne encontre un autre qui honneur fait a la sienne³³.

Concurrents les uns des autres, les orateurs font aussi groupe et tentent de définir leur place collective au sein d'une culture littéraire de plus en plus attentive à son historicité. On sait que les premières histoires de la littérature française se sont esquissées dès le milieu du XIV^e siècle sous la forme de listes de « bons facteurs », avec pour ancêtres les auteurs du *Roman de la rose*. Sous Charles VII, ce panthéon imagi-

³² *Les Erreurs du jugement de la belle dame sans mercy* (vers 1430 ?), dans *Le Cycle de la Belle Dame sans Mercy*, éd. D. Hult et J. McRae, Paris, Champion, 2003, p. 520.

³³ *Les Douze Dames de rhétorique*, éd. cit., p. 119.

naire demeure globalement stable, mais le prestige prêté à l'orateur le complexifie. L'admiration portée par Jean de Montreuil et les frères Col au « tres divin orateur [...] maistre Jehan de Meung³⁴ » lors du *Debat sur le roman de la rose* n'est plus aussi unanime. Dans le *Champion des dames*, Martin Le Franc se livre à une attaque sévère de Jean de Meun, en opposant au « vilain langage » de « Clopinel, le ribault commun » l'autorité d'un Cicéron qui condamne l'usage pervers de l'éloquence persuasive :

Quicunques Clopinel soustiens,
Respons a l'argument de Tulles³⁵.

Dans la culture oratoire en effet, le talent rhétorique est mesuré à l'aune de ses usages éthiques. Or, selon le *Champion*, les propositions misogynes et scandaleuses de la *Rose* ont mis à mal la concorde sociale. D'autres modèles du grand écrivain sont donc nécessaires, au premier rang desquels sont placés Alain Chartier et ses œuvres en faveur du « bien publique³⁶ ». Il est intéressant de constater qu'à partir des années 1430 s'opère une certaine mise en concurrence de Chartier et de Jean de Meun en tant que pères de la littérature moderne. En témoignent la liste déjà citée des « orateurs et poètes » fondateurs dans *L'Instructif de seconde rhétorique* pendant la décennie 1460 ou la présentation par Thomas Sébillet des « classiques » français en 1548 : « la lecture des bons et classiques poètes français comme sont entre les vieux Alain Chartier, et Jean de Meun³⁷ ». Le geste de comparution en moyen français ne vise donc pas seulement à convoquer et confronter des écrivains contemporains ; il invite aussi à donner à la littérature vernaculaire une histoire dont l'âge des orateurs manifesterait l'ultime et glorieuse étape³⁸.

Le règne de Charles VII voit l'affirmation d'un nouveau pouvoir des lettres manifesté par la posture de plus en plus valorisée de l'orateur.

³⁴ *Le Débat sur le Roman de la rose*, éd. É. Hicks, Paris, Champion, 1977, p. 89.

³⁵ Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, éd. cit., III, p. 60, v. 12369-12370.

³⁶ Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, éd. cit., III, p. 68, v. 12586 et p. 71, v. 12667.

³⁷ Thomas Sébillet, *Art poétique françois*, dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. F. Goyet, Paris, Le Livre de poche, 1990, p. 59.

³⁸ La mise en parallèle de Chartier et de Jean de Meun – le grand orateur, le grand poète – annonce par ailleurs le mouvement d'invention des classiques qui caractérisera l'histoire littéraire au XIX^e siècle. Voir Stéphane Zékian, *L'Invention des classiques*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

Certes, l'émergence du terme en français est plus ancienne. Dès la fin du XIV^e siècle, cette nouvelle identité possible des écrivains a suscité d'intenses débats, de la polémique pétrarquienne lancée contre les intellectuels francophones à la dispute autour de l'éloquence pervertie de la *Rose*. Venant après ces discussions, les décennies 1420-1460 semblent plutôt être un temps de stabilisation, l'époque, si l'on ose dire, d'une institution oratoire vernaculaire. Le qualificatif d'orateur, désormais plus familier aux écrivains et à leurs récepteurs, s'enrichit de nouveaux sens. Il tend peu à peu à subsumer les vertus du grand auteur tel que l'imagine la culture de l'éloquence : habileté rhétorique et talent persuasif ; attachement aux valeurs morales et au bien commun ; maîtrise d'un art de la communication capable de réguler les crises et d'assurer la gloire d'éventuels patrons ; goût de l'autopromotion et penchant pour la dispute. Ces caractéristiques, magnifiées par un héritage antique auquel l'humanisme a redonné toute sa séduction, peuvent définir aussi bien les clercs que les courtisans. Ce sont surtout les intellectuels de cour, dont le rôle dans le champ littéraire se renforce au XV^e siècle, qui se sont engagés dans la conquête et le développement d'un tel statut. De ce point de vue, le règne de Charles VII apparaît comme une étape majeure dans l'évolution vers l'hyperposture auctoriale que deviendra l'orateur en français dans les décennies suivantes.

L'histoire de la littérature, constituée en discipline académique à une époque où la rhétorique était peu à peu délégitimée, a en partie laissé dans l'ombre l'âge des orateurs (1370-1550) qui a précédé l'âge de l'éloquence (1580-1650). Les nouveaux regards ici portés sur le temps du Bien Servi pourront sans doute contribuer à corriger un tel défaut de perspective. Un exemple illustrant la pertinence de ce recadrage pourrait être donné *in fine* par le qualificatif bien connu de « grands rhétoriciens ». Comme on le sait, il a été emprunté *a posteriori* aux *Droits nouveaux* de Guillaume Coquillart et utilisé pour désigner certains réseaux d'écrivains qui se constituent à la fin du règne de Charles et dont George Chastelain a été l'un des premiers représentants :

Experts, habilles decliqueurs,
orateurs, grands rhétoriciens,
garnis de langue éclatantes³⁹.

³⁹ Guillaume Coquillart, *Les Droits nouveaux*, dans *Œuvres*, éd. M. J. Freeman, Genève, Droz, 1975, p. 127.

Depuis la fin du XX^e siècle, le caractère en partie fallacieux de cette étiquette a été souligné⁴⁰. Le portrait des manieurs de discours croqué par Coquillart ne résume pas en effet le talent des écrivains de son temps. Mais il n'a guère été remarqué que l'expression « grands rhétoriciens » dans ce vers est l'extension d'un terme beaucoup plus lourd de sens. À qui donc s'adressait Guillaume Coquillart ? Juristes trompeurs, intellectuels verbeux, courtisans flatteurs, poètes vertigineux, les cibles potentielles du satiriste sont multiples. Mais toutes peuvent être synthétisées dans la posture oratoire, devenue incontournable à son époque. À l'époque des médiarchies qui est la nôtre, le rôle socio-culturel qu'ont joué les orateurs, « experts » de la communication publique au seuil de la modernité, demande assurément à être plus précisément étudié.

Estelle DOUDET
Universités de Lausanne et Grenoble Alpes
Institut universitaire de France

⁴⁰ L'erreur de lecture due à des « historiens inattentifs » a été exposée par Paul Zumthor : par « grands rhétoriciens », Coquillart ne visait pas des écrivains (*Le Masque et la Lumière*, Paris, Seuil, 1978, p. 9). Cette interprétation a été nuancée entre autres par Jacqueline Cerquiglini-Toulet (« L'écriture louche. La voie oblique des Grands Rhétoriciens », dans *Les Grands Rhétoriciens. Actes du V^e Colloque International sur le Moyen Français, Milan, 6-8 Mai 1985*, Milan, Vita e pensiero, 1985, I, p. 21-31) et Jelle Koopmans (« Rhétorique de cour et rhétorique de ville », dans *Rhétoriciens – Rederijkers – Rhetoric*, Amsterdam, Rodopi, 1993, p. 67-81).

Dans le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier (1422), au pire moment de la guerre de Cent Ans, après le traité de Troyes (1420) qui déshérite le Dauphin, la France personnifiée apparaît en lambeaux : les lettres brodées sur son manteau sont « si separees, descharpies et desordonnees que pou s'en pouoit assembler qui portast profitable sentence ». Ces lettres illisibles disent la crise des signes et du sens, la perte de repères politiques et moraux qui laisse les esprits désemparés. Charles VII, qu'on surnommait par dérision le « roi de Bourges », sut pourtant durant son règne (1422-1461) restaurer sa légitimité et reconquérir les terres occupées par les Anglais, devenant finalement Charles « le Victorieux ». Quel miroir les lettres, des traités politiques aux fictions romanesques en passant par la poésie lyrique, ont-elles tendu à la société de ce temps ? Tel est l'objet de cet ouvrage qui entend faire le point sur le règne de Charles VII « le bien servi » pour mieux comprendre les interactions entre littérature, politique et société, à un moment troublé de l'histoire de la nation.